

RÉGIME GÉNÉRAL

**Tableau 85**

**Affection engendrée par l'un ou l'autre de ces produits :**

N-méthyl N'nitro N-nitrosoguanidine ; N-éthyl N'nitro N-nitrosoguanidine ; N-méthyl N-nitrosourée ; N-éthyl N-nitrosourée

Durée d'exposition : six mois

Date de création : 28 juillet 1987 (décret du 22 juillet 1987)

<b>Désignation de la maladie</b>	<b>Délai de prise en charge</b>	<b>Liste indicative des principaux travaux susceptibles de provoquer ces maladies</b>
Glioblastome.	30 ans	<ul style="list-style-type: none"><li>• Fabrication et conditionnement de ces substances.</li><li>• Utilisation dans les laboratoires de génie génétique, de biologie cellulaire, de recherche en mutagénèse ou cancérologie.</li></ul>